



FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) - VOLET 2

RAPPORT D'ACTIVITÉS FINAL
Entente 2020-2025



MISE EN CONTEXTE

Le Fonds régions et ruralité (FRR) - volet 2 découle d'une entente convenue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la municipalité régionale de comté (MRC) de Bécancour. Ce programme vise à soutenir la MRC et les municipalités pour des projets structurants dans le but de développer nos communautés.

La MRC de Bécancour comprend 12 municipalités, une communauté des Abénakis de Wôlinak comportant plus de 21 950 citoyens occupant une superficie de 1132 km². La MRC a la responsabilité d'intervenir dans le développement régional en matière d'aménagement du territoire et dans le développement du milieu des résidents. Elle favorise un réseau de communication ouvert et suscite la concertation entre les élus.

Les 12 municipalités sont :

Bécancour, Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Fortierville, Lemieux, Manseau, Parisville, Sainte-Cécile-de-Lévrard, Sainte-Françoise, Sainte-Marie-de-Blandford, Sainte-Sophie-de-Lévrard, Saint-Pierre-les-Becquets et Saint-Sylvère.

PRIORITÉS D'INTERVENTION

Mesures de développement local et régional	Priorités d'intervention
a) La réalisation de ses mandats en regard de la planification de l'aménagement et du développement du territoire.	• Mettre en œuvre des éléments du plan d'action du Plan de développement de la zone agricole (PDZA); • Assurer le respect du schéma d'aménagement et de développement révisé.
b) Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaine social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre).	• Maintenir les interventions courantes avec les intervenants locaux et régionaux dans le domaine de la culture; • Assurer un soutien et un accompagnement; • Élaborer un plan de sécurité civile; • Assurer le maintien de la fibre optique.
c) La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise.	• Soutenir les investissements et la création d'emplois dans la MRC; • Promouvoir l'entrepreneuriat pour assurer l'avenir économique de la MRC.
d) La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental.	• Adopter une politique visant le développement des collectivités; • Maintenir les enveloppes dédiées aux municipalités pour les projets de développement; • Maintenir l'enveloppe destinée aux projets spéciaux pour assurer le support au dynamisme local.
e) L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement.	• Participer, en tant que fiduciaire, à une entente en développement culturel; • Participer, en tant que MRC, à une entente sectorielle de développement.
f) Le soutien au développement du territoire rural défini à cette fin.	• Assurer le suivi des politiques culturelles et des aînés; • Maintenir et améliorer l'offre en transport des personnes; • Maintenir le soutien aux projets à portée locale et territoriale.

PORTRAIT FINANCIER GLOBAL

Entente Fonds Régions et Ruralité 2020-2025	
Somme disponible 2020-2025	5 722 606 \$
Somme de l'ancien fonds (FDT)	548 671 \$
Somme versés au 31 mars 2026	6 175 381 \$
Somme restante de l'entente 2020-2025	95 896 \$

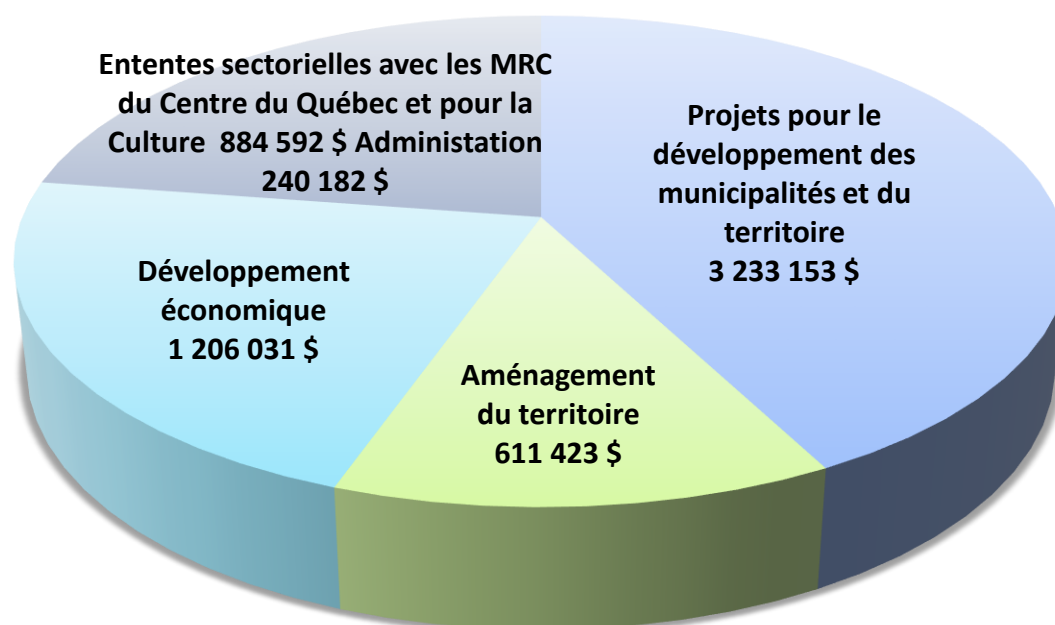
Pour la période de **2020-2025**, la MRC de Bécancour a bénéficié d'une enveloppe budgétaire globale de **6 271 277 \$**. Cette somme incluait le montant résiduel du Fonds de développement des territoires (FDT) issu de l'entente précédente, assurant ainsi la continuité des investissements régionaux.

Fidèle à ses priorités d'intervention, le conseil des maires a engagé un montant de **6 175 381 \$**. Ces investissements majeurs ont été répartis dans **quatre secteurs d'activités importants**, visant à propulser le développement socioéconomique et maximiser le développement des municipalités du territoire.

Au terme de cet exercice financier, le solde non utilisé s'élève à **95 896 \$**. Conformément aux règles d'attribution des programmes d'aide, cette somme résiduelle sera récupérée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Voici le tableau qui présente les trois secteurs, ainsi que les montants qui leur ont été alloués :

Les quatre secteurs et le montant total engagé par secteur.



Fonds de développement des territoires (FRR) 2020-2025

Ce tableau permet d'avoir une vision globale de l'investissement sur le territoire de la MRC de Bécancour.

Municipalités/Ville	Nombre de projet(s)	FRR Non-utilisé	FRR Sommes versées (\$)
DÉVELOPPEMENT DES MUNICIPALITÉS ET DU TERRITOIRE			
Projet territoire de la MRC de Bécancour	49	65 649 \$	1 296 514\$
Projet développement de nature culturel de la MRC	3	-	144 294 \$
Bécancour	11	-	632 609 \$
Deschailons-sur-Saint-Laurent	5	595 \$	108 398 \$
Fortierville	10	-	100 000 \$
Lemieux	3	-	100 000 \$
Manseau	6	-	116 373 \$
Parisville	2	-	113 253 \$
Sainte-Marie-de-Blandford	9	-	132 557 \$
Sainte-Cécile-de-Lévrard	4	-	100 000 \$
Sainte-Françoise	8	-	106 642 \$
Sainte-Sophie-de-Lévrard	3	2 100 \$	110 065\$
Saint-Pierre-les-Becquets	1	27 552 \$	72 448 \$
Saint-Sylvère	1	-	100 000 \$
SOUS-TOTAL		95 896 \$	3 233 153\$
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	-	-	1 206 031 \$
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	-	-	611 423 \$
ENTENTES SECTORIELLES AVEC LES MRC CENTRE-DU-QUÉBEC ET ENTENTE DE LA CULTURE	18	-	884 592 \$
ADMINISTRATION	-	-	240 182 \$
SOUS-TOTAL	-	-	2 942 228\$
TOTAL			6 175 381 \$